

Bowls Canada Boulingrin
Programme de haute performance
Critères de sélection de l'équipe nationale
jeunesse 2023-2024

1. ÉNONCÉ DE LA PHILOSOPHIE DE SÉLECTION

- 1) Le programme de haute performance de BCB se compose de trois équipes – l'équipe nationale senior, l'équipe nationale de paraboloulingrin et l'équipe nationale jeunesse.
- 2) L'objectif de cette politique est de décrire les critères et le processus d'identification et de sélection des athlètes pour l'équipe nationale jeunesse et pour les événements de l'équipe nationale qui représentent le Canada lors d'événements internationaux. L'identification de l'équipe nationale de paraboloulingrin et de l'équipe nationale jeunesse fait l'objet d'un processus de critères distinct.
- 3) BCB s'engage à sélectionner les athlètes qui sont les mieux qualifiés pour appuyer les buts et les objectifs du programme de haute performance de BCB, selon les critères de sélection décrits dans le présent document.
- 4) BCB sélectionnera jusqu'à quatre (4) hommes et jusqu'à quatre (4) femmes pour l'équipe nationale jeunesse.
- 5) Si un athlète sélectionné démissionne ou est retiré de la sélection jeunesse pendant le cycle (1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024), le CHP se réserve le droit de remplacer cet athlète par un autre athlète qualifié, identifié par le biais d'un processus de sélection modifié à déterminer à ce moment-là.
- 6) Les critères de sélection utilisés pour des événements spécifiques de l'équipe nationale (ÉÉN) peuvent varier en fonction du type d'événement (p. ex., événement majeur ou événement de développement) et des objectifs de performance de l'événement.

2. DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

- 1) BCB reconnaît l'importance d'avoir une politique de sélection pour le Programme de haute performance (PHP) et les ÉÉN et de communiquer les critères de sélection à tous les athlètes. BCB s'engage à mettre en œuvre de façon juste et appropriée sa politique de sélection, qui est guidée par le Comité de haute performance (CHP) de BCB.
- 2) L'intention est de fournir aux athlètes des informations en temps opportun si des modifications sont apportées à la politique de sélection. Le délai général est de trois mois avant l'adoption de toute modification; ce délai peut être modifié dans des circonstances extraordinaires.

- 3) Le comité de sélection (CS) pour le programme de haute performance (c.-à-d. la sélection de l'équipe) sera composé de l'entraîneur national et des membres du CHP. Le CHP confirmera le choix du CS pour l'ÉÉN avant chaque ÉÉN et l'identifiera dans les critères de sélection spécifiques de l'ÉÉN. Le CHP se réserve le droit de nommer des sélectionneurs qualifiés supplémentaires au sein du CS pour la sélection de l'équipe nationale et/ou pour toute sélection de l'ÉÉN, comme indiqué dans les critères de sélection spécifiques de l'ÉÉN.
- 4) Le prochain cycle de sélection de l'équipe nationale jeunesse se déroulera du 11 août 2023 au 31 juillet 2026.
- 5) Les équipes seront annoncées au plus tard le 31 août 2023.

3. CRITÈRES MINIMUM D'ÉLIGIBILITÉ POUR LA SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE JEUNESSE

- 1) Tous les athlètes qui souhaitent être éligibles à la sélection de l'équipe nationale doivent remplir les conditions suivantes :
 - i) Être en règle avec BCB et/ou ses affiliés (OPS et/ou clubs).
 - ii) Être admissible à participer aux événements du programme identifiés selon les politiques de BCB ou les politiques applicables à l'événement.
 - iii) Se conformer aux exigences d'admissibilité documentées par tout autre organisme directeur pour lesdits événements.
 - iv) Être en mesure de participer à tous les camps et à toutes les compétitions (Championnat du monde). Les exceptions et/ou exemptions sont couvertes par la clause 6 (Exceptions et/ou exemptions).
 - v) Satisfaire à toutes les normes physiologiques et techniques énoncées dans les critères de sélection.
 - vi) Faire preuve d'une attitude positive envers ses coéquipiers, l'équipe nationale, les entraîneurs, le personnel de soutien et BCB.
 - vii) Se conformer au Programme canadien antidopage.
 - viii) Suivre la formation sur le sport sécuritaire indiquée par Bowls Canada Boulingrin dans la déclaration d'intérêt.

- ix) S'engager à participer aux programmes de réduction et de gestion des blessures établis par BCB.
- x) Être conscient que les activités de l'équipe jeunesse du programme des ÉÉN ne seront pas entièrement financées et que des contributions personnelles seront nécessaires.

4. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ POUR LA SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE JEUNESSE

Tous les athlètes qui souhaitent être éligibles pour la sélection de l'équipe nationale doivent en outre remplir les conditions suivantes :

- i) Se conformer aux critères énoncés dans les conditions de jeu du Championnat canadien des jeunes.
- ii) Les athlètes souhaitant être considérés pour la section de l'équipe nationale jeunesse doivent s'identifier auprès de BCB à l'aide du formulaire d'expression d'intérêt présenté à l'annexe A
- iii) Être prêt à signer un accord de l'athlète.
- iv) Être prêt à remplir et à soumettre à BCB des plans d'entraînement annuels, des plans d'entraînement mensuels, des rapports mensuels et des rapports de compétition.

6. EXCEPTIONS ET/OU EXEMPTIONS

- 1) Sélection conditionnelle : La sélection conditionnelle d'un athlète peut être faite dans des circonstances où l'athlète bénéficie d'une prolongation pour sa saine sfaire aux critères de sélection requis. Toute circonstance de ce type sera examinée et accordée par le CS à sa seule discrétion.
- 2) Blessure ou maladie : Un athlète qui est éligible à la sélection, mais qui est blessé ou malade au point de ne pas pouvoir remplir les critères de sélection, peut néanmoins être sélectionné à la discrétion du CS. Dans l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire, le CS peut exiger que l'athlète fournisse un diagnostic de spécialiste et un pronostic de guérison.
- 3) Circonstances atténuantes : Il peut s'agir d'un certain nombre de circonstances et de causes prohibitives qui empêchent un joueur de satisfaire aux exigences de la présente politique de sélection dans les délais impartis. En fonction des circonstances et à la discrétion du jury de sélection, l'athlète peut encore être éligible à la sélection et/ou sélectionné pour le programme de haute performance ou pour un ÉÉN.
- 4) Si des circonstances empêchent l'application des critères de sélection de BCB, tels que décrits dans le présent document, le CHP se réserve le droit de déterminer d'autres critères. Dans ce cas, tous les athlètes seront avisés des changements en temps opportun.

7. RETRAIT DE L'ATHLÈTE

- 1) Tout athlète peut être retiré du Programme de haute performance ou de la sélection à un ÉÉN si l'athlète :
 - i) enfreint les règlements et/ou les politiques de BCB;
 - ii) en raison d'une maladie ou d'une blessure, n'est pas en mesure d'atteindre le niveau de performance requis, de l'avis du CS (après avoir reçu l'avis d'un médecin);
 - iii) enfreint les exigences énoncées dans l'accord de l'athlète;
 - iv) n'a pas réussi à maintenir sa performance et/ou son attitude à un niveau satisfaisant, à condition que les niveaux de performance requis aient d'abord été discutés avec l'athlète et que l'athlète ait eu la possibilité d'atteindre ces niveaux de performance.
- 2) Un manquement présumé aux obligations d'un athlète sera traité conformément aux dispositions de la politique de BCB en matière de discipline et de plaintes, à [BCB-Politique-en-matiere-de-plaintes-et-de-mesures-disciplinaires-2023.pdf \(bowlscanada.com\)](#)

8. APPELS

- 1) Les décisions concernant les sélections peuvent faire l'objet d'un appel conformément à la politique d'appel de BCB à l'adresse [BCB-Politique-dappel-2023.pdf \(bowlscanada.com\)](#)

9. DIVERGENCE LINGUISTIQUE

- 1) En cas de divergence de formulation entre les versions anglaise et française des critères de sélection, la formulation anglaise prévaut.



Annexe A
Déclaration d'intérêt
Programme de haute
performance
Équipe junior

31 août 2023 au 31 juillet 2024

Afin que votre candidature soit prise en considération pour l'équipe junior de 2023-2024, vous devez remplir le présent formulaire de déclaration d'intérêt et le transmettre, en compagnie de tout autre renseignement demandé, à Don Caswell, directeur de la performance, d'ici le **30 juin 2023**.

Nom :			
Adresse :			
Courriel :		Genre :	
Téléphone :		Date de naissance :	

Après avoir rempli le formulaire, vous pouvez nous l'envoyer de deux façons :

par courriel : dcaswell@bowlscanada.com **par la poste** : Bowls Canada Boulingrin, 2451, promenade Riverside, a/s de la Maison du Sport, Ottawa (Ontario) K1H 7X7

Déclaration d'intérêt de BCB 2023 – Équipe junior de 2024



En apposant mes initiales à côté de chacun des énoncés, j'atteste de la véracité des renseignements fournis ci-dessous au moment de la signature du formulaire.

Initiales

a) Je suis un citoyen canadien et je possède un passeport canadien.	
b) Je déclare être membre en règle d'un club de bowling canadien affilié à une association membre de Bowls Canada Bowling. Le nom de ce club est : _____	
c) Je confirme avoir lu les <i>Critères de sélection</i> de BCB, qui peuvent être consultés ici , et j'accepte de m'y conformer. Je reconnais que des modifications peuvent occasionnellement être apportées auxdits critères, et je comprends que BCB m'informera de la situation le cas échéant.	
d) Je confirme avoir lu la plus récente version du Programme canadien antidopage, qui peut être consultée à l'adresse https://cces.ca/sites/default/files/content/docs/pdf/2021_cces-policy-cadp-2021-final-f.pdf , et j'accepte de m'y conformer. Je reconnais que des modifications peuvent occasionnellement être apportées audit programme, et je comprends que BCB m'informera de la situation le cas échéant.	
e) Je reconnais que j'ai le droit de porter en appel la décision relative à ma sélection ou à ma non-sélection, conformément aux dispositions énoncées dans les critères de sélection.	
f) J'ai lu le <i>Code de conduite et d'éthique de BCB</i> , qui peut être consulté à l'adresse https://bowls canada.com/wp-content/uploads/2023/02/BCB-Code-de-conduite-et-dethique-2023.pdf , et j'accepte de m'y conformer, et j'ai suivi le module Sécurité dans le sport de l'Association canadienne des entraîneurs (https://safesport.coach.ca/fr).	
g) Je comprends que je devrai signer l' <i>Entente de l'athlète</i> de BCB, et j'accepte de me conformer au <i>Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport</i> (CCUMS) si je suis sélectionné à titre de membre de l'Équipe junior.	
h) Je comprends que bien que BCB continue de s'efforcer à trouver du financement pour soutenir le Programme de haute performance, je devrai fournir une contribution financière afin de participer à des camps et à des compétitions internationales choisies. Cette contribution vise notamment à couvrir : a. les dépenses liées aux camps d'évaluation du Programme de haute performance, p. ex., billets d'avion et/ou hébergement et repas.	
i) Je comprends que tous les membres du Programme de haute performance doivent se plier à des exigences liées à l'entraînement et à la performance tout au long de l'année et que si je suis sélectionné, je devrai me conformer aux exigences établies par le personnel entraîneur national, y compris en présentant des rapports périodiques au sujet de mon entraînement et de ma performance et en assistant aux réunions de l'ESI.	
j) Je comprends que pour que ma <i>Déclaration d'intérêt</i> soit considérée comme complète, je dois y joindre : <input type="checkbox"/> les deux pages remplies et signées de la liste de compétitions de 2023 du formulaire de déclaration d'intérêt, qui doit comprendre de l'information à propos du type, du nom, du lieu et de la date de chaque compétition; <input type="checkbox"/> mon plan annuel d'entraînement (sur le terrain de bowling et à l'extérieur de celui-ci) et de compétition , qui doit comprendre de l'information à propos des aspects techniques et physiques de mon entraînement en 2023 et en 2024; <input type="checkbox"/> une preuve d'achèvement du module Sport sécuritaire.	

Signature : _____

Date : _____